

Compte Administratif 2022

du Budget Principal de la Commune de Vergèze

*

Note de Présentation Brève et Synthétique des Résultats

L'article 107 de la Loi NOTRe N° 2015-999 du 7 août 2015, modifie les articles L2313-1, L3313-1 et L4313-1 du code général des collectivités territoriales, relatifs à la publicité des budgets et des comptes.

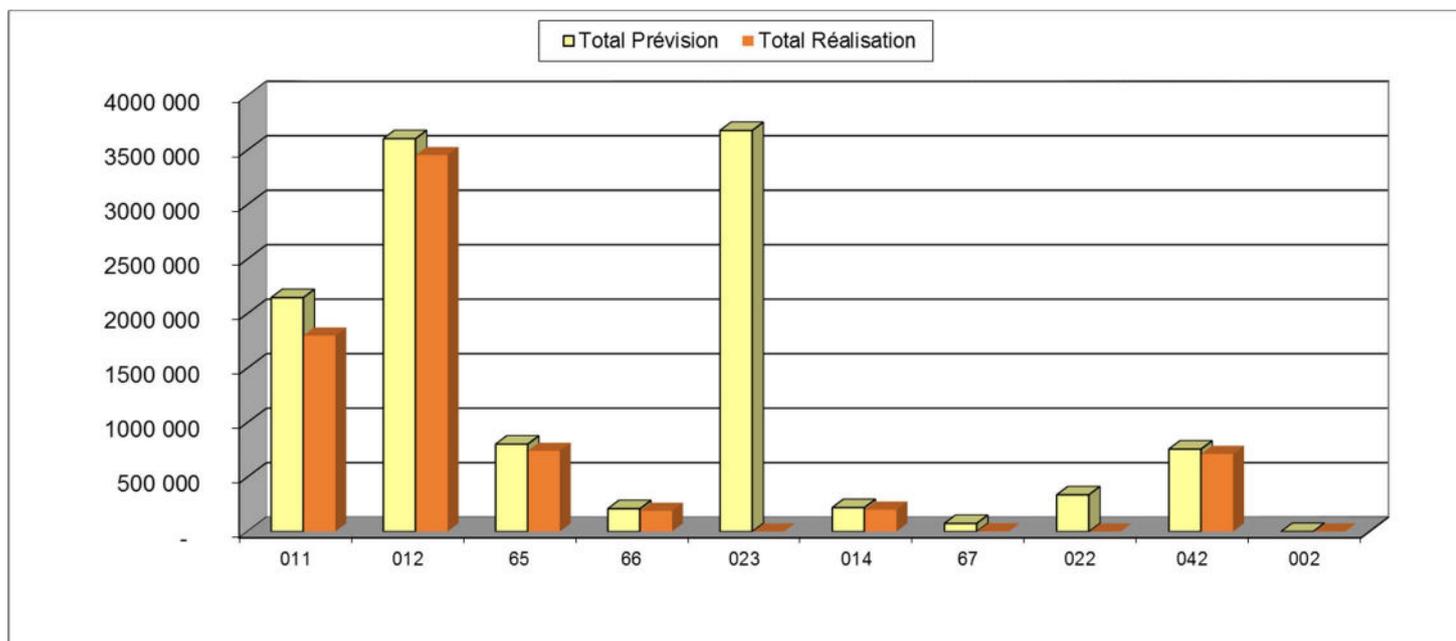
Les communes doivent réaliser une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles à joindre au budget primitif et au compte administratif.

*

Les éléments ci-dessous retracent l'exécution du budget de l'année 2022

Dépenses Fonctionnement 2022

Dépenses Fonctionnement		Total Prévision	Réalisé
011	Charges à Caractère Général	2 147 250	1 798 089
012	Charges de Personnel	3 606 000	3 454 153
65	Autres Charges Gestion Courante	802 500	739 652
66	Rbt Intérêt de la Dette	210 000	189 241
023	Virement à la section d'inv.	3 681 000	-
014	Atténuation de Produits	220 000	200 824
67	Charges exceptionnelles	74 500	2 015
022	Dépenses imprévues	337 000	-
042	Opération d'ordre S/S	757 000	711 628
002	Déficit Reporté	-	-
Total Dépenses de fonctionnement		11 835 250	7 095 602



011 – Charges à caractère général

BP+DM 2022 = 2 147 250 €

CA 2022 = 1 798 088,65€

2022 Taux de crédits consommés : environ 84%

Avec une Variation de CA 2021 à CA 2022 de **-8.23 %**

Cet écart est dû à l'impact des intempéries du 14/9/2021 qui a généré un volume très important de dépenses en 2021 sur la section de fonctionnement de plus de 400 000€

Pendant cet écart aurait pu être plus important si nous n'avions pas enregistré un taux d'inflation de 6% et le début des augmentations considérables du coût de l'énergie.

Augmentation de plus de 40% du CA 2021 au CA 2022 sur l'électricité et de plus de 50% pour le gaz.

Ce chapitre regroupe principalement :

- les dépenses de fonctionnement des bâtiments de la commune, fluides, contrats de vérification, contrôle, maintenance et entretien, les dépenses liées au parc des véhicules...
- les dépenses liées aux services extérieurs : honoraires, avocat, huissier, assurances ,
- les dépenses liées à la mise en œuvre des services proposés et déployés sur la commune : bibliothèque, programme culturel, actions sportives, manifestations liées aux festivités, action sociale, aides aux associations, police municipale, communication, écoles maternelle & primaire, environnement – voirie - espaces verts - propreté

En 2022 nous sommes revenus à un exercice normal après l'épidémie de COVID en 2020 et les dépenses liées aux intempéries en 2021.

La commune a organisé des festivités et une saison culturelle de qualité et retrouvé le lien avec la population autour d'événements divers redevenus possibles.

La rénovation et l'entretien des bâtiments suivent la cadence initiée par les dégâts consécutifs aux intempéries de 2021.

Le recensement de la population a été effectué grâce à une convention à titre onéreux avec la poste pour un montant de 22 000 euros.

*

012 – Charges de Personnel

BP+DM 2022 = 3 606 000,00 €

CA 2022 = 3 454 153,30€

Les crédits ouverts au BP 2022 ont été consommés à hauteur de 95.79 %

Avec une Variation de CA 2021 à CA 2022 de **6.64 %**

Rappel des dépenses prises en charge et des décisions nouvelles en matière de personnel sur l'année 2022 :

✕ la rémunération du personnel en place

✕ le remplacement des agents mutés dans une autre collectivité ou partis en retraite fin 2021 et la prise en compte des départs annoncés pour 2022

✕ les crédits utiles pour rémunérer le remplacement de congés de maternité et maladie ordinaire,

✕ les charges évolutives ordinaires, le GVT (glissement vieillesse technicité) : avancement d'échelon, avancement de grade, promotion interne, frais de validation de services des agents (reprise d'années de cotisation après titularisation etc...);

✕ les charges liées à des décisions gouvernementales :

- L'augmentation du point d'indice de 3.5% au 1er juillet 2022,
- L'augmentation du SMIC de 7.76% en 1 an au 1er août 2022,
- Revalorisation ciblée des catégorie C,
- Mesure « indemnité inflation » en faveur des personnes qui ont une rémunération inférieure à 2 000 € Net,

- Evolution de cotisations patronales...

✕ Elections présidentielles 10/4/2022 et 24/4/2022 et Législatives : 12 et 19 juin 2022

✕ L'évolution de l'enveloppe du RIFSEEP en lien avec le respect des 1607 heures à partir du 1^{er} janvier 2022 et l'attribution d'augmentation pour tous un montant identique de 30 € brut par mois

✕ Actualités dans les services :

. Le recrutement d'une collaboratrice de cabinet – à temps plein

. Le recrutement d'une technicienne en CDD pour apporter une aide temporaire pour suivre notamment les conséquences des intempéries de septembre sur le patrimoine bâti selon les conditions de la délibération approuvée le 4 novembre 2021

014 – Atténuations de produits

BP2022 = 220 000,00 €

CA 2022 = 200 824,00€

Ce chapitre retrace les dépenses de contribution de la commune au fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales (FPIC). Ce dispositif imposé aux collectivités a pour objectif de rendre plus « juste et efficace » la répartition des richesses entre collectivités. Les dépenses sont en augmentation chaque année (de 22 000 € en 2012 pour atteindre 154 514 € en 2022).

Ce chapitre retrace également le montant versé par la commune au titre du prélèvement de la contribution pour le redressement des finances publiques. La Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) qui a diminué chaque année depuis 2013 du fait de l'application des prélèvements au titre de la contribution au redressement des finances publiques s'est traduite depuis 2017 par un prélèvement d'un montant de 46 310 €.

65 – Autres charges de gestion courantes

BP 2022 = 802 500,00€

CA 2022 = 741 652,26€

Ce chapitre retrace les dépenses des subventions aux associations, les participations versées au SDIS et autres organismes, les indemnités versées au Maire et aux Adjoints...

Volet des subventions : Pour 2022, une enveloppe de 135 650 € a été attribuée aux associations

- subventions vie associative	35 350 €
- subventions sportives	100 300 €

CCAS : la subvention de la commune s'est élevée à 82 000 €

Smeg30 : la participation au fonctionnement du syndicat a été versée pour un montant de 19 346 €

SDIS : la contribution de la collectivité a été portée à 289 622.71 € soit +2.20% par rapport à l'année précédente.

66 – Remboursement de la dette (partie intérêts)

BP2022 = 210 000,00€

CA 2022 = 189 240,78€

Les dépenses imputables à la dette interviennent sur plusieurs chapitres du budget

. le chapitre 66 (annuité – partie intérêts) en dépenses de fonctionnement,

. le chapitre 16 (annuité – partie capital) en dépenses d'investissement,

. le chapitre 76 (encaissement du fonds de soutien de l'Etat pour la sortie des prêts toxiques : 183 644 €).

L'annuité 2023 se décompose ainsi : 185 100 € d'intérêts + 682 000 € de capital soit un total de 867 100 €.

Au 31/12/2022, la dette de la Commune est composée des 5 prêts ci-dessous, tous qualifiés 1A dans la charte Gissler :

Désignation	Capital (€)	Origine	Dernière échéance	Durée	CRD au 1/1/2023
CLF000011-518	1 524 490,17	12/09/2002	01/10/2032	30 an(s)	742 864,36
MIS 506729 IRA CMS	930 000,00	01/01/2016	01/08/2028	13 an(s)	429 230,78
MIS 506729 R CMS	3 323 624,82	01/01/2016	01/08/2033	18 an(s)	2 361 709,07
MIS 506731 R CHF	1 924 798,40	01/01/2016	01/08/2029	14 an(s)	1 125 164,83
MIS 506731 IRA CHF	3 100 000,00	01/01/2016	01/08/2028	13 an(s)	1 430 769,22
				total	6 089 738,26

67 – Charges exceptionnelles :

BP 2022 = 74 500,00€ -

CA 2022 = 2014,92€

Le Conseil Municipal a souhaité contribuer financièrement à l'aide d'urgence en faveur des ukrainiens (comme la commune l'a toujours fait en cas de catastrophe) en allouant une aide exceptionnelle d'un montant de 2 000 euros imputée sur le compte des charges exceptionnelles.

Le chapitre a toujours été alimenté par précaution pour répondre aux événements exceptionnels

042 – Opérations d'ordre :

BP2022 = 757 000,00€-

CA 2022 = 711 628,34€

✕ les écritures d'amortissement

✕ les écritures d'étalement des charges de la sortie de la dette toxique sur la même durée des prêts

022 – dépenses imprévues :

BP+DM 2022 = 337 000,00,00 €-

CA 2022 = NEANT

Pour pallier l'augmentation du coût de l'énergie et l'inflation due en partie à la crise en Ukraine, par décision modificative adoptée en séance du conseil municipal du 27 octobre 2022, 100 000€ ont été débloqués au profit du chapitre 011. En effet, il s'agit d'un virement de crédit du chapitre 022 vers le chapitre 011 pour subvenir notamment aux dépenses liées à l'augmentation de l'énergie.

023 – virement à la section d'investissement :

BP2022 = 3 681 000,00€-

CA 2022 = NEANT

Au Budget Primitif

le **chapitre 021, « virement de la section de fonctionnement »**, en recettes d'investissement

et le **chapitre 023, « virement à la section d'investissement »**, en dépenses de fonctionnement,

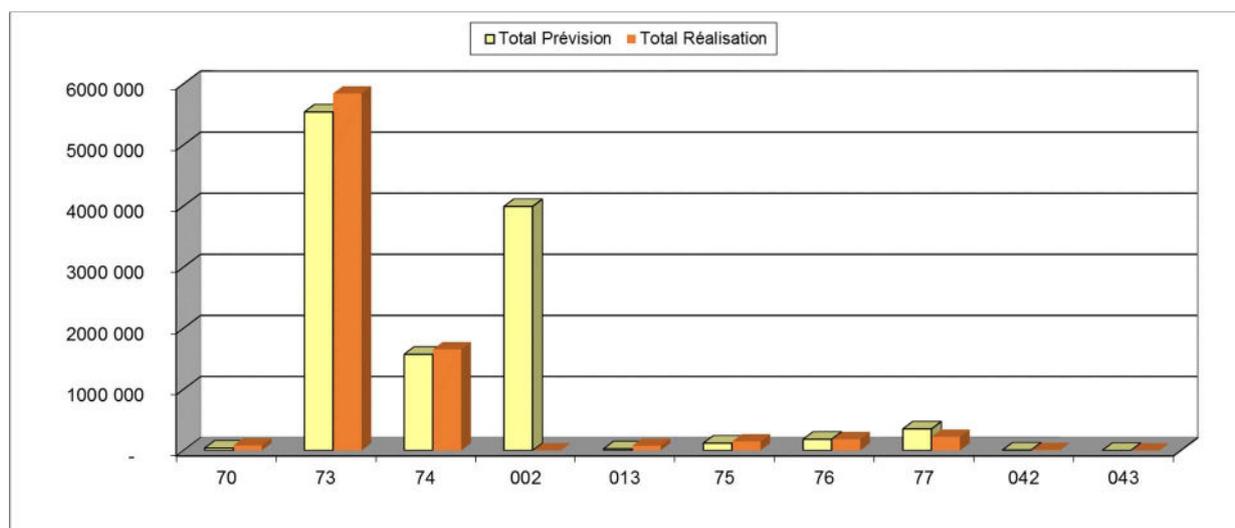
de montants égaux, sont destinés à traduire *dans le budget* l'estimation de la part d'excédent de fonctionnement qui pourra être consacrée au financement d'investissements (« l'autofinancement »).

Mais ils ne donnent pas lieu à réalisation en cours d'année - Au compte administratif le réalisé est Nul.

*

Recettes de Fonctionnement 2022

Recettes de Fonctionnement		Total Prévision	Réalisé
70	Produit des Services des Dom.	38 900	81 045
73	Impôts et taxes	5 539 505	5 841 657
74	Dotations et Participations	1 573 938	1 654 710
002	Excédent Reporté	3 992 588	-
013	Atténuation de charges	27 725	75 219
75	Autres Produits Gestion	120 000	147 382
76	Produits Financiers	183 644	183 644
77	Produits Exceptionnels	352 250	221 966
042	Opération d'ordre S/S	6 700	6 582
043	Opération d'ordre Fonct.	-	-
Total Recettes de Fonctionnement		11 835 250	8 212 206



013 – Atténuations de charges

BP2022 = 27 725,49 € -

CA 2022 = 75 219,38 €

- Remboursement de maladie d'agents dans le cadre de la couverture d'assurance souscrite par la commune.
- Encaissement des participations du SDIS dans le cadre des mises à disposition d'agent pompier volontaire.
- la participation des agents pour les tickets restaurant (50% du ticket d'une valeur de 6 € est pris en charge par la collectivité et 50 % est pris en charge par l'agent).

70 – Produits des services du domaine et ventes diverses

BP2022 = 38 900,00€ - CA 2022 = 81 045,32€

Le chapitre regroupe les recettes des prestations proposées par la commune, dont les tarifs sont adoptés en Conseil Municipal :

- tarifs pour locations des salles, prêts de matériel,
- les courses camarguaises..., dons des sponsors pour la fête votive ...
- adhésion à la bibliothèque, études surveillées
- tarifs pour les concessions, caveaux, columbariums ...

A noter en 2022, la location de la salle de « Vergèze Espace » par la préfecture dans le cadre de l'organisation du colisage des bulletins de vote des mairies du département a pu rapporter à la commune 26 154,66 €.

Les produits représentent environ 0,99 % des Recettes Réelles de la commune.

73 – Impôts et taxes

BP+DM 2022 = 5 539 504,59€ -

CA 2022 = 5 841 657,27€

Trois sources majeures de produits sont encaissées sur ce chapitre :

- Les produits de la fiscalité locale (Taxe habitation, Taxe Foncier Bâti et Taxe du Foncier non bâti).
- Les produits de la fiscalité 2022 se sont élevés à 2 016 169,00€.

Dépenses d'investissement 2022

Opérations Financières		Total Prévision	Réalisé
16	Rbt. Emprunts (Capital)	661 000	657 637
020	Dépenses imprévues	450 000	-
10	Reversement Dotation	50 000	36 584
040	Ordre S/S	6 700	6 582
041	Ordre patrimonial	45 000	17 452
Total Opérations Financières		1 212 700	718 255
Opérations d'équipement			
20	Immo. Incorporelles	155 000	118 965
204	Subventions d'équipement	-	-
21	Immo Corporelles	3 197 716	2 163 049
23	Travaux en Cours	4 432 584	41 325
Total Equipement		7 785 300	2 323 339
Total Dépenses d'Investissement		8 998 000	3 041 594

020 – Dépenses imprévues :

BP2022 = 450 000,00 € -

CA 2022 = NEANT

10 Dotation:

BP2022 = 50 000,00€ -

CA 2022 = 36 583,91€

Par délibération du 23 mai 2012, la commune et la CCRV ont convenu par convention que la collectivité reverserait à la CCRVV les produits de taxe d'aménagement liés à la Zone d'activités économiques communautaire de la Montée Rouge.

16 – Remboursement de la dette de la commune

BP2022 = 661 000,00€ -

CA 2022 = 657 636,51€

Le chapitre retrace le paiement du capital des annuités d'emprunt.

20 /204/ 21 / 23 travaux...

BP2022 = 7 785 300 € -

CA 2022 = 2 323 338,80 €

Immobilisations incorporelles, corporelles, et immobilisation en cours

Articles retraçant les dépenses d'investissement réalisées par la commune au cours de l'année.

Principaux projets réalisés ou engagés :

✕ la finalisation des études en cours

- La révision générale du Plu

- L'étude urbaine sur la revitalisation du centre-ville

- l'étude de faisabilité d'aménagement des lacs

- la réalisation d'un diagnostic eaux pluviales

- La finalisation de l'étude des lacs (2ème phase)

- Le lancement d'une étude de faisabilité sur certains équipements sportifs

✕ divers achats de mobilier, matériel

✕ des travaux sur des bâtiments publics (hôtel de ville, école, gymnase1

✕ la finalisation d'opération de voiries et notamment l'opération Nîmes/Mimosas/Victor Hugo

✕ La prise en compte des intempéries du 14 septembre

- Réparation et la remise en état des bâtiments, espaces publics

- Rachat des matériels sportifs détruits

- Rénovation des voiries

✕ L'amélioration des moyens et outils du plan communal de sauvegarde, mise en protection et sécurisation de bâtiments et espaces publics situés en zone sensible et l'achat de matériel de sécurité

✕ L'achat d'une balayeuse pour assurer la mission de « propreté » de la commune

✕ des travaux de voirie et d'éclairage public et principalement la rue des Romarins et partie haute du chemin de Nîmes

- ✕ le maintien de l'existant en assurant les travaux de rénovation nécessaires au bon usage des bâtiments
- ✕ l'aménagement du cimetière
- ✕ Mise en service d'un panneau d'affichage numérique

040-041 – Opérations d'ordre : BP+DM2022 = 51 700 € - CA 2022 = 24 034,36 €

Ecritures sur le patrimoine :

- Ecritures d'ordre enregistrant les amortissements des subventions d'investissement perçues.
- Ecritures d'ordre enregistrant les régularisations des avances versées dans le cadre d'un marché public

*

Recettes d'investissement 2022

Opérations Financières		Total Prévision	Réalisé
10	Dotations	540 109	476 846
021	Virement Section de Fonct.	3 681 000	-
001	Résultat reporté	3 555 791	-
27	Autres Immo. Financières	5 300	5 333
024	Produit des cession	15 000	-
040	Ordre S/S	757 000	711 628
041	Ordre patrimonial	45 000	17 452
Total Opérations Financières		8 599 200	1 211 260
Opérations d'Equipement			
13	Subvention d'investissement	398 800	69 292
16	Emprunt	-	-
Total Equipement		398 800	69 292
Total Recettes d'Investissement		8 998 000	1 280 552

Principales recettes d'investissement :

10 – Dotations & fonds divers BP2022 540 108,75 € - CA 2022 = 476 846,40 €

à savoir :

Le FCTVA, retour de TVA sur les travaux réalisés en n-2 pour un montant de 344 879,50 €.

Le FCTVA permet de récupérer environ 80 % de la TVA payée sur les travaux.

Sur ce chapitre, la commune perçoit également le produit des taxes d'aménagement.

1068 – excédent de fonctionnement capitalisé : BP2022 = 0 € - CA 2022 = 0 €

Il n'a pas été prévue d'affecter une part de l'excédent de fonctionnement en investissement.

13 – Subventions BP2022 = 398 800,00 € - CA 2022 = 69 292,08 €

Les subventions inscrites au budget concernaient les intempéries, face au grand nombre de dossier à traiter les notifications d'attributions ont été tardives et les travaux pris en charge ont également démarré plus tardivement que prévu. La prévision de versement est reportée sur le budget 2023.

040 – 041 – Opérations d'ordre : BP2022 = 802 000 € - CA 2022 = 729 080,58 €

✕ les écritures d'amortissement

✕ les écritures d'étalement des charges de la sortie de la dette toxique sur la même durée des prêts

✕ les écritures d'ordre enregistrant les régularisations des avances versées dans le cadre d'un marché public

021 – virement à la section d’investissement : **BP2022 = 3 681 000,00 € -** **CA 2022 = NEANT**
(voir le paragraphe en dépenses de fonctionnement sur le 023)

024 – produits de cession : **BP2022 = 15 000,00€** **CA 2022 = NEANT**
Les crédits pour les cessions doivent être ouverts au 024, mais les écritures réelles ne sont pas passées sur ce chapitre.

21 - 23 – immobilisations **BP2022 = 0 €** **CA 2022 = 0 €**

27 - Divers **BP2022 = 5 300 €** **CA 2022 = 5 333,33 €**

Reprise du résultat excédentaire de l’année n-1 pour un montant total de..... **3 555 791,25€**

*

Rappel des Excédents de clôture de l’année 2022

Résultat excédentaire de la section d’investissement de l’année 2022, soit 1 794 750,06 €

Résultat excédentaire de la section de fonctionnement de l’année 2022, soit 5 109 191,24 €